



DEMANDE DE CARTE CANIPASS (CARTE D'ENTRAINEMENT pour les non membres)

Je soussigné(e) : _____

Adresse complète : _____

Date de naissance : _____ Tél. : _____

Adresse E-Mail : _____

Nom du chien : _____ N° de puce : _____

Nom du moniteur qui donne le cours : _____

Demande au Club AMI DU CHIEN St-Légier, aux conditions suivantes :

Cocher et noter ce qui convient :

Agility	<input type="checkbox"/>
Hoopers	<input type="checkbox"/>
Obéissance	<input type="checkbox"/>

(Obéissance, Balade éducative, Dog Dance, Dog Fun,)

Merci de souligner la discipline choisie

1^{er} CANIPASS CHF 300.- l'année complète / CHF 150.- dès le 1^{er} juillet - **la 1^{ère} année**

2^{ème} CANIPASS CHF 300.- l'année complète / CHF 150.- dès le 1^{er} juillet - **la 1^{ère} année**

La 2^{ème} année - CANIPASS – Fr. 200.00

Conditions d'admission :

- Les moniteurs se réservent le droit de demander au propriétaire du chien n'ayant pas le niveau requis, un complément d'éducation.
- Posséder une assurance responsabilité civile couvrant les éventuels dommages causés par son chien

Il est important de rappeler que chacun est responsable de son chien sur le terrain. Le club décline toute responsabilité en cas d'accidents entre chiens ou lorsque votre chien utilise les obstacles d'agility.

Seules les personnes initiées à l'agility sont autorisées à utiliser les obstacles.

De mon côté, je m'engage à m'investir lors de diverses manifestations telles que journées familiales, concours internes et concours officiels d'agility et, épisodiquement, à des travaux de maintenance et d'entretien.

Courant décembre de la 2^{ème} année (fin de la carte Canipass), une demande d'adhésion à l'Ami du Chien pourra être faite auprès du Comité. La secrétaire vous fera parvenir les documents requis.

Lieu et date :Signature.....

A retourner dans un délai de 30 jours à :

Dominique Jeanmonod, Ch. Des Novalles 7A, 1807 Blonay ou par mail : secrtaire@amiduchien.ch